

CONFÉRENCE MIDI

Vendredi 14 Février 2020 à 11h30

Université Laval, Pavillon Charles De Koninck, local DKN-3470

En collaboration avec le Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le
Moyen-Orient (CIRAM).

Conférence diffusée simultanément par visioconférence à l'Université de Montréal
Pavillon Lionel Groulx, local C-1017-11

La responsabilité civile de l'enfant en droit coutumier tchadien

**Koudji GOULÉ, Université de Sarh (Tchad) et stagiaire postdoctorale du GIERSA dans le
cadre du Programme canadien des bourses de la Francophonie (PCBF)**

Résumé : La recherche d'une justice adaptée et protectrice de l'enfant victime ou coupable d'un acte est l'une des préoccupations de tous les acteurs de la protection de l'enfance. En droit coutumier, lorsqu'un enfant a provoqué un incendie on ne le jette pas au milieu des flammes (Bissanganie, 2012). Contrairement à la procédure judiciaire, en droit coutumier les chefs traditionnels procèdent aux règlements amiables en usant de la procédure de conciliation ou de médiation. Ils sont avant tout des conciliateurs, cela tient à l'organisation même de la société africaine (Kongo-Bé, 2006). En se basant sur les faits empiriques, il s'agit d'expliquer comment les litiges relatifs aux dommages causés par les enfants sont réglés devant les chefs traditionnels au Tchad, de préciser les conditions de leur mise en œuvre et les mécanismes de réparation. La réparation ne consiste pas forcément au paiement des dommages et intérêts mais elle consiste à la recherche d'une solution négociée pour mettre l'enfant à l'abri de la vengeance des adultes. Elle conduit souvent à de simples excuses, à la demande de pardon et au paiement des dommages -intérêts symbolique (Gailly, 2011). Cette justice traditionnelle se présente comme une solution de rechange au système de justice accusatoire (Roach, 2000). Il favorise la réadaptation, la réinsertion de l'enfant dans sa famille ou sa communauté et permet de renforcer sa protection.

Koudji GOULÉ est Chef de département de droit à l'Université de Sarh depuis 2017 où elle enseigne le droit des personnes et de la famille. Elle est également chargée de cours d'introduction à l'étude du droit à l'Université privé Saint Charles Lwanga de Sarh (Tchad) et de droit patrimonial de la famille à l'Université de N'Djamena (Tchad). Elle est actuellement chercheure postdoctorale au PCBF-GIERSA à l'Université Laval.

SITE WEB: www.giersa.ulaval.ca